

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 15 juin 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-46 :

**Emplois d'avenir : augmentation du nombre maximum de contrats d'emplois d'avenir.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,  
VU le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,  
VU le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,  
VU l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Bureau en date du 10 juin 2013 relative aux emplois d'avenir,  
VU la circulaire DGEFP n° 2012-20 du 2 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir,  
CONSIDERANT la volonté de conclure davantage de contrats sous forme d'emplois d'avenir dans le cadre d'une politique économique et sociale au service des jeunes,

DECIDE de porter à 7 le nombre maximum d'emplois créés dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif d'emploi d'avenir au sein de la collectivité.

Pour extrait conforme  
Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services


  
Hélène KISSEL

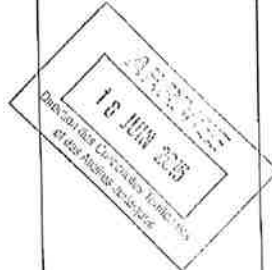


**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 43</b> – DCSI : Schéma Directeur du Système d'Information – 4 <sup>ème</sup> et dernière affectation de crédits.	1	
<b>Point 44</b> – Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre MM et l'APM pour l'année 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Convention d'objectifs et de moyens et son annexe.	1	
<b>Point 45</b> – Logement de fonction : liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction.	1	
<b>Point 46</b> – Emplois d'avenir : augmentation du nombre maximum de contrats d'emplois d'avenir.	1	
<b>Point 47</b> – Avenant 5 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite entre MM et la SAEML TMM.	1	
<i>Annexe</i> : Avenant 5 et ses 4 annexes.	1	
<b>Point 48</b> – Avenant de sorte de convention pour l'ORU de Woippy/Metz-Nord.	1	
 <small>Doboz - AR</small>		
<p>Nombre total des actes transmis : 6 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.</p>		



Fait à Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL